



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



22022810

Tribunal de l'entreprise de Liège

11 FEV. 2022

Division Huy

N° d'entreprise : 0421 044 633

Nom

(en entier) : INITIAL AUTO

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège : Quai d'Arona 10 - 4500 Huy

Objet de l'acte : Démissions - Nominations

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée générale du 04 février 2022 à 16h40.

Après délibération et à l'unanimité l'Assemblée générale décide :

1. acte la démission, de leurs mandats d'administrateurs, d'administrateur-délégué de :

- Monsieur Robert LALLEMAND
- Monsieur Marc LALLEMAND
- Monsieur Serge LALLEMAND

Leur démission prendra effet à dater de ce jour. Copie de leur lettre de démission a été remise à la société.

L'assemblée nomme ce jour à la fonction d'administrateur(s), qui accepte(nt) :

• La SA RMGA, dont le siège est situé chaussée de Bruxelles, 26 à 1472 Vieux Genappe, inscrite à la au RPM du Brabant Wallon et à la BCE sous le numéro 0878.302.831, ici valablement représentée par Steve MONFORT, représentant permanent,

- Madame Patricia REMACLE
- Monsieur Guy ANDRE

Le mandat des administrateurs ainsi nommés, prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2028, approuvant les comptes de l'exercice clôturés en 2027.

2. que le mandat des administrateurs sera gratuit sauf disposition contraire que l'assemblée pourrait prendre.

3. d'accorder décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour. Cette décharge sera confirmée, lors des prochaines assemblées générales ordinaires.

Sauf en cas de dol, faute lourde, fautes légères habituelles, l'assemblée renonce à toute réclamation contre les anciens administrateurs de la société résultant d'un manquement ou de n'importe quelle faute, sur la base du Code des sociétés et des associations, du droit commun et d'autres dispositions ou règlements, sans préjudice des garanties et engagements spécifiques repris à la convention du 30 avril 2021.

4. L'assemblée donne tous pouvoirs à Madame Stéphanie LORFEVRE, avec faculté de subdéléguer ses pouvoirs, pour l'exécution des résolutions qui précèdent et notamment afin de procéder au dépôt du présent procès-verbal au greffe du Tribunal de l'Entreprise compétent et faire tout ce qui est nécessaire afin d'assurer la mention de ce dépôt aux Annexes du Moniteur belge conformément aux articles 2:8 et 2:14 du Code des sociétés et des associations et afin d'accomplir toutes les formalités requises auprès de la Banque Carrefour des Entreprises.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/02/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).



Extrait du Procès-verbal du Conseil d'administration du 04 février 2022 à 17h00.

1. PRESIDENT

Le conseil d'administrateur désigne en qualité de président du conseil d'administration Monsieur Guy ANDRE, susnommé.

Ce mandat est exercé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2028, approuvant les comptes de l'exercice clôturés en 2027.

2. ADMINISTRATEUR DELEGUE

Le conseil d'administration prend acte de la démission de Messieurs Marc LALLEMAND et Serge LALLEMAND de leurs mandats d'administrateurs-délégués à compter de ce jour.

Le conseil désigne, à compter de ce jour la SA RMGA, dont le siège est situé chaussée de Bruxelles, 26 à 1472 Vieux Genappe, inscrite à la au RPM du Brabant Wallon et à la BCE sous le numéro 0878.302.831, ici valablement représentée par Steve MONFORT, représentant permanent, comme administrateur-délégué.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2028, approuvant les comptes de l'exercice clôturés en 2027.

3. REVOCATION POUVOIRS

Pour autant que de besoin, le conseil d'administration, révoque, à l'unanimité des voix et à compter de ce jour, toutes les délégations de pouvoirs et délégations de pouvoirs spéciaux qui auraient été précédemment accordées par le conseil d'administration et ses délégués.

Le conseil d'administration décide de résilier tous les pouvoirs bancaires, avec effet ce jour.

4. POUVOIRS

Le conseil donne tous pouvoirs à Madame Stéphanie LORFEVRE, avec faculté de subdéléguer ses pouvoirs, pour l'exécution des résolutions qui précèdent et notamment afin de procéder au dépôt du présent procès-verbal au greffe du Tribunal de l'Entreprise compétent et faire tout ce qui est nécessaire afin d'assurer la mention de ce dépôt aux Annexes du Moniteur belge conformément aux articles 2:8 et 2:14 du Code des sociétés et des associations et afin d'accomplir toutes les formalités requises auprès de la Banque Carrefour des Entreprises.

Pour extraits conformes,
Stéphanie LORFEVRE
Mandataire

Déposées en même temps : copies certifiées conformes des deux procès-verbaux du 04 février 2022